



Commune de Vully-les-Lacs

Au Conseil communal de Vully-les-Lacs

Préavis municipal 2023 / 09

« Budget de fonctionnement de l'année 2024 »

Point porté à l'ordre du jour de la séance
du 12 décembre 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Nous vous transmettons, par la présente, le préavis municipal concernant le budget de l'année 2024.

1. Introduction

La Municipalité vous propose le budget de fonctionnement pour l'année 2024, dont le détail des comptes par ordre administratif est annexé au présent préavis.

Ce budget a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 31.10.2023. Il a été transmis au Conseil communal dans les meilleurs délais pour assurer un temps suffisant à l'analyse. Pour rappel, il doit être communiqué à la Préfecture du district Broye-Vully, une fois validé par le législatif, d'ici au 31.12.2023.

Ce budget suit globalement les tendances des comptes 2022 et du budget 2023, notamment par l'effet constaté du ralentissement des produits liés aux constructions. L'effet des amortissements et des charges d'intérêts sur les nouveaux investissements sont également déjà perceptibles.

Dès le 01.01.2024, les nouveaux taux TVA seront applicables, soit 8.1% pour le taux normal et 2.6% pour le taux réduit, sur les différentes prestations et taxes communales soumises, respectivement les déchets, l'épuration, le port et l'eau. Nous en avons tenu compte dans nos budgets.

Finalement, l'élaboration d'un budget reste une estimation des charges et produits selon les informations connues à ce jour. Il doit donc permettre une certaine souplesse à la Municipalité pour gérer le bon fonctionnement d'une commune. Le cas échéant, la délégation de compétences peut aussi permettre à la Municipalité d'engager des dépenses extraordinaires et non prévisibles à hauteur de CHF 30'000 par cas pour réagir aux différentes situations.

2. Objet du préavis

2.1 Résultat

Le budget 2024 présente un excédent de produit qui se monte à :

• Total des charges	CHF	22'274'674.00
• Total des revenus	CHF	<u>22'329'500.00</u>
	CHF	54'826.00

Ce résultat positif est inférieur à celui du budget 2023 qui se montait à CHF 70'599.50, ainsi qu'aux comptes 2022 qui affichaient un résultat de CHF 303'716.16.

2.2 Classification de nature

Le tableau ci-dessous permet de constater les charges (3^{***}) et produits (4^{***}) classés par nature, comme présentés dans les entreprises sous forme de « pertes et profits ».

Comptes par nature	Budget 2024	Budget 2023	Variation	Comptes 2022	Variation
30 AUTORITES ET PERSONNEL	-2 819 950.00	-2 667 450.00	5.4%	-2 476 624.00	12.2%
31 BIENS, SERVICES, MARCHANDISES	-4 398 900.00	-4 404 210.00	-0.1%	-4 081 431.77	7.2%
32 INTERETS PASSIFS	-246 500.00	-211 800.00	14.1%	-145 132.76	41.1%
33 AMORTISSEMENTS	-3 919 880.00	-1 086 940.00	72.3%	-1 356 485.51	65.4%
35 REMBOURSEMENTS, PARTICIPATIONS	-8 373 444.00	-8 394 950.50	-0.3%	-7 508 610.24	10.3%
36 AIDES ET SUBVENTIONS	-48 000.00	-114 000.00	-137.5%	-83 632.00	-74.2%
38 ATTRIBUTIONS FONDS FINANCEMENT	0.00	-86 279.00	-	-1 215 395.38	-
39 IMPUTATIONS INTERNES	-2 468 000.00	-2 318 500.00	6.1%	-2 039 852.45	17.3%
40 IMPOTS	9 471 500.00	9 336 500.00	1.4%	9 155 137.12	3.3%
41 PATENTES, CONCESSIONS	105 000.00	105 000.00	0.0%	115 046.15	-9.6%
42 REVENUS DU PATRIMOINE	2 602 870.00	2 402 370.00	7.7%	2 397 308.35	7.9%
43 TAXES, EMOLUMENTS, PRODUITS	2 091 500.00	2 119 600.00	-1.3%	2 276 290.30	-8.8%
44 PARTS AUX RECETTES CANTONALES	251 500.00	200 500.00	20.3%	483 094.15	-92.1%
45 PARTICIPATIONS, REMB. COLLECTIVITES PUBL.	2 507 974.00	2 284 059.00	8.9%	2 486 039.11	0.9%
46 AUTRES PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS DE TIERS	7 000.00	20 500.00	-192.9%	53 435.30	-663.4%
48 PRELEVEMENTS FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX	2 824 156.00	567 700.00	79.9%	204 677.34	92.8%
49 IMPUTATIONS INTERNES	2 468 000.00	2 318 500.00	6.1%	2 039 852.45	17.3%
Résultat	54 826.00	70 599.50		303 716.16	

Ces charges et produits intègrent également des charges et produits non monétaires comme les amortissements (33), les imputations internes (salaires 39 et 49) et les prélèvements & attributions aux fonds de réserves (38 et 48).

Cette présentation sommaire nous permet de constater les principales tendances du budget 2024. Ces variations¹ par rapport aux comptes 2022 sont les suivantes :

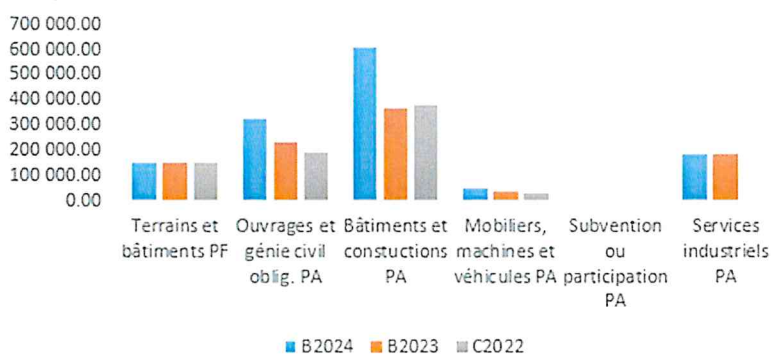
- **30 / Autorité et personnel** => + 343 KCHF
 - Les charges de personnel et des autorités sont en augmentation. Les modifications pour 2024 sont notamment dues à la création d'un poste au service de la voirie, une réorganisation administrative et une indexation des salaires basée sur l'indice des prix à la consommation (IPC).
 - *Voir détail de la répartition dans le chapitre 2.3, rubrique 13.*

- **31 / Biens, services et marchandises** => + 317 KCHF
 - La hausse de ces charges sont dues principalement d'une part à l'inflation sur les énergies et d'autre part à des achats pour la partie scolaire.

- **32 / Intérêts passifs** => + 101 KCHF
 - Les prévisions d'investissements pour l'année 2024 sont estimées à 13 mio. Par conséquent, nous aurons recours à l'emprunt pour financer une partie de ces projets.
 - *Voir détail de la répartition des intérêts sous le chapitre 2.4.*

- **33 / Amortissements** => + 2'563 KCHF
 - Le tableau ci-dessous détaille les tendances projetées dans les amortissements obligatoires (nature 331). Une nette augmentation est à souligner dans le chapitre des bâtiments du PA², ceci s'explique par la clôture projetée de l'extension EPK et notre politique d'amortissement dynamique.

**Evolution des amortissements obligatoires
2022 - 2024**



¹ Les montants sont arrondis en KCHF (1000 CHF) pour faciliter la lecture.

² PA = patrimoine administratif

- La forte augmentation que nous observons dans la rubrique 332 est principalement attribuable à des amortissements supplémentaires que nous devons effectuer afin de répondre au crédit voté 2019/05 (Remise à ciel ouvert du ruisseau) et 2021/03 (Construction du réservoir de Charmontel).
- **35 / Remboursements et participations** => + 865 KCHF
 - La croissance des charges provient essentiellement de la participation des charges de la commune dans les coûts supportés par le canton et les associations intercommunales. Il s'agit notamment de l'activité scolaire et parascolaire.
- **38 / Attributions fonds financement** => - 1'215 KCHF
 - Dans le budget 2024 aucune attribution aux fonds de financement spéciaux n'est prévue.
 - *Voir explication complémentaire sur la révision du règlement de l'eau sous le chapitre 2.3 – 81 service des eaux.*
- **40 / Impôts** => + 316 KCHF
 - L'augmentation des recettes fiscales, notamment des personnes physiques, se base en partie sur la croissance démographique projetée de la commune et les recommandations du canton.
- **42 / Revenus du patrimoine** => + 205 KCHF
 - L'augmentation des revenus du patrimoine financier et administratif, respectivement les loyers, est principalement attribuable à l'extension de l'EPK mettant à disposition des classes supplémentaires. Plusieurs appartements vacants ont également pu être reloués.
- **48 / Prélèvements fonds et financements spéciaux** => + 2'619 KCHF
 - En vertu du crédit voté 2021/03 réservoir de Charmontel et 2019/05 remise à ciel ouvert du ruisseau, un prélèvement dans les fonds de réserves doit être effectué, respectivement financements spéciaux eau et investissements futurs.
 - *Voir explications dans le chapitre 2.3, rubriques 47 et 81.*

2.3 Classification par fonctionnement

L'évolution des groupes de comptes, classés par fonctionnement, est la suivante :

Regroupement par fonction	Budget 2024	Budget 2023	Variation	Comptes 2022	Variation
10 AUTORITES	-334 950.00	-331 950.00	0.9%	-332 850.80	0.6%
11 ADMINISTRATION	-855 329.00	-795 223.00	7.0%	-767 845.03	10.2%
15 AFFAIRES CULTURELLES, LOISIRS	-148 500.00	-182 500.00	-22.9%	-177 614.55	-19.6%
16 TOURISME					
				<i>Comptes équilibrés (liés à des taxes)</i>	
17 SPORTS	-19 500.00	-16 500.00	15.4%	-16 902.80	13.3%
18 TRANSPORTS PUBLICS	-247 000.00	-241 770.50	2.1%	-204 968.30	17.0%
19 SERVICE DE L'INFORMATIQUE	-147 000.00	-128 000.00	12.9%	-153 124.47	-4.2%
21 IMPOTS	9 372 900.00	9 289 900.00	0.9%	9 416 754.62	-0.5%
22 SERVICE FINANCIER	147 431.00	-82 900.00	156.2%	49 128.37	66.7%
23 AMORTISSEMENTS, RESERVES NON VEN.	0.00	0.00		-540 000.00	
31 TERRAINS	404 900.00	423 200.00	-4.5%	494 080.63	-22.0%
32 FORETS	-38 000.00	-42 000.00	-10.5%	-35 752.70	5.9%
33 VIGNES	5 800.00	5 800.00	0.0%	5 915.35	-2.0%
34 BATIMENTS PATRIMOINE FINANCIER	165 350.00	143 250.00	13.4%	116 876.17	29.3%
35 BATIMENTS PATRIMOINE ADMINISTRATIF	-919 481.00	-731 636.00	20.4%	-895 659.05	2.6%
41 SERVICE TECHNIQUE	-45 000.00	-41 000.00	8.9%	-75 000.30	-66.7%
42 SERVICE DE L'URBANISME	-395 385.00	-392 585.00	0.7%	-264 840.71	33.0%
43 ROUTES	-1 214 589.00	-997 588.00	17.9%	-1 502 258.01	-23.7%
44 PARCS, PROMENADES, CIMETIERES	-161 178.00	-159 652.00	0.9%	-140 357.23	12.9%
45 ORDURES MENAGERES, DECHETTERIE	-75 390.00	-74 076.00	1.7%	-23 427.07	68.9%
46 RESEAU DES EGOUTS ET DE L'EPURATION					
				<i>Comptes équilibrés (liés à des taxes)</i>	
47 COURS D'EAU, RIVES ET PORTS	273 332.00	266 256.00	2.6%	345 577.50	-26.4%
52 ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE HARMOS	-2 831 000.00	-2 770 170.00	2.1%	-2 312 837.36	18.3%
53 ENSEIGNEMENT SPECIALISE	2 250.00	2 250.00	0.0%	0.00	100.0%
54 ORIENTATION PROFESSIONNELLE	-4 500.00	-4 500.00	0.0%	-4 685.05	-4.1%
58 TEMPLES ET CULTES	-50 500.00	-57 500.00	-13.9%	-48 240.15	4.5%
61 CORPS DE POLICE	-405 159.00	-370 839.00	8.5%	-353 172.83	12.8%
62 CONTRÔLE DE L'HABITANT	-57 096.00	-51 992.00	8.9%	-48 529.81	15.0%
63 POLICE SANITAIRE	-3 000.00	-3 000.00	0.0%	-3 236.00	-7.9%
64 SERVICE DE L'INHUMATION	-6 000.00	-7 000.00	-16.7%	-8 745.95	-45.8%
65 DEFENSE CONTRE L'INCENDIE	-159 500.00	-132 500.00	16.9%	-132 254.45	17.1%
66 PROTECTION CIVILE	-56 000.00	-56 500.00	-0.9%	-53 087.20	5.2%
71 SERVICE SOCIAL	-69 100.00	-51 600.00	25.3%	-38 764.00	43.9%
72 PREVOYANCE SOCIAL CANTONALE	-1 992 340.00	-2 253 435.00	-13.1%	-1 946 349.40	2.3%
81 SERVICE DES EAUX					
				<i>Comptes équilibrés (liés à des taxes)</i>	
82 SERVICE ELECTRIQUE	-81 640.00	-83 640.00	-2.4%	-44 113.26	46.0%
Résultat	54 826.00	70 599.50		303 716.16	

Comme pour les comptes par nature, ces charges et produits intègrent également des charges et produits non monétaires (amortissements, imputations internes de salaires et prélèvements & attributions aux fonds de réserves).

Afin de faciliter la compréhension du budget de fonctionnement, il nous paraît nécessaire de relever quelques explications liées à certains postes et en comparaison aux comptes 2022 :

Administration générale

13 Service du personnel

- Compte 1300.3901.000 : La répartition salariale (imputations internes) sur les différents domaines est présentée dans le tableau ci-dessous. Aucune ligne n'est le constat d'un salaire d'un collaborateur mais est le résultat de clés d'affectation.
 - *Voir explication complémentaire dans le chapitre 2.2, rubrique 30.*

	Comptes, nature - section	Budget 2024
3901.000	Imputations internes salaires du personnel	2 312 500,00
✓ 1100	Administration	617 329,00
✓ 16XX	Tourisme et plage	192 856,00
✓ 3501	Frais communs bâtiments patrimoine administratif	118 424,00
✓ 3513	Salle polyvalente, Salavaux (Route du Gros Buisson 1)	47 798,00
✓ 3519	Ecole primaire EPK, Salavaux (Gros Buisson 7)	270 379,00
✓ 4200	Service de l'urbanisme	355 385,00
✓ 4300	Routes	355 749,00
✓ 4400	Parcs, promenades, cimetières	101 778,00
✓ 4510	Déchets urbains	37 097,00
✓ 4520	Déchetteries	162 893,00
✓ 4710	Port Vallamand, bâtiments les Garinettes	113 668,00
60XX	Police	94 644,00
	Total	2 468 000,00

18 Transports publics

- Compte 1800 / 3517.000 : Les charges liées concernant la répartition des frais cantonaux des transports publics sont en hausses.
- Compte 1800 / 3658.100 : Le modèle des cartes journalières est abandonné par les CFF. Une nouvelle formule sera à disposition sous forme de cartes dégriffées dont les communes ne toucheront qu'une commission sur vente.

19 Informatique

- Compte 1900 / 3156.000 : Le développement et la modernisation se poursuit au niveau des outils informatiques et logiciels notamment pour le contrôle des habitants et le système de suivi de gestion des heures du personnel.

Finances

21 Impôts

- Comptes 2200 / 4001.000, 4002.000 : La hausse se monte à 3% par année sur le revenu des personnes physiques par rapport aux comptes 2022 ainsi que 4% sur l'impôt sur la fortune.
 - *Voir explication complémentaire dans le chapitre 2.2, rubrique 40.*
- Comptes 2200 / 4040.000, 4411.000 : S'agissant de l'impôt foncier, nous avons prévu une relative stabilité. Par contre, les droits de mutation et l'impôt sur les gains immobiliers subissent une baisse importante dans la tendance du frein immobilier généré par la LAT. Au vu de la complexité inhérente à l'estimation de ces recettes, nous avons appliqué un principe de prudence avec des faibles revenus.

Domaines et bâtiments

31 Terrain

- Compte 3100 / 3185.140 : Les honoraires concernant les dangers naturels ont été séparés, de manière à pouvoir calculer avec précision les coûts associés aux risques naturels de glissement de terrain dans le secteur entre Vallamand et Guévaux.

34/35 Bâtiments

- Nature 3123.000 et 3124.000 : Nous devons faire face à la continuité de la crise énergétique en ce qui concerne les frais d'électricité, combustibles et pellets pour les bâtiments. Le budget 2023 a été adapté en conséquence, soit une hausse de 20% sur le coût 2022 pour le combustible et les pellets, ainsi qu'une augmentation de 30% pour les coûts d'électricité. Ceci se constate sur les comptes des différents bâtiments.
- Compte 3501 / 3185.110 : La transition écologique nous pousse à prévoir des bilans énergétiques de nos bâtiments. Ces frais sont prévus à cet effet.
- Compte 3519 / 3111.100 : Les tableaux interactifs actuels atteignent la fin de leur cycle de vie et doivent être renouvelés afin de garantir un apprentissage optimal.
- Nature 4231.000 et 4271.000 : Le maintien des classes à Villars-le-Grand étant incertain, par principe de prudence, un produit locatif a été calculé sur 6 mois.
 - *Voir explication complémentaire dans le chapitre 2.2, rubrique 42.*

Travaux

41 à 43 Service technique, urbanisme, routes

- Comptes 4100 / 3156.000 : La poursuite du développement informatique au sein du bureau technique se concentrera particulièrement sur des logiciels permettant l'amélioration de la gestion des permis de construire et du suivi des terrains.
- Compte 4100 / 3185.500 : La baisse de la sous-traitance est directement imputable à la création du poste supplémentaire au sein du bureau technique, renforçant notre capacité à gérer les tâches en interne.

- Compte 4200 / 3185.300 : Les situations liées à l'urbanisme se complexifiant de plus en plus, nous devons faire appel plus fréquemment à des services juridiques pour nous assurer de respecter les réglementations en vigueur ou avoir recours à des conseils.
- Compte 4300 / 3142.100 : Baisse de l'entretien par rapport au budget 2023 en vue de prioriser les ressources sur les investissements futurs sur les routes.

45 Ordures ménagères et déchetteries

- Compte 4500 / 4342.000 : La taxe au poids sera modifiée dès le 1^{er} janvier, passant de CHF 0.40 à 0.55 (HT).

46 Réseau des égouts et épuration

- Compte 4610 / 3144.000 : Introduction de curages préventifs des canalisations visant à réduire les urgences liées aux canalisations bouchées.
- Compte 4610 / 4342.200 : La taxe d'entretien des collecteurs sera modifiée dès le 1^{er} janvier, passant de CHF 1.35 à 1.20 (HT). En effet, le fonds est actuellement très important et une baisse est envisageable.
- Compte 4620 / 4630 / 3144.300 : L'augmentation observée dans l'entretien des STEP, respectivement Salavaux et Chabrey, concerne principalement le remplacement du dégrilleur (Salavaux) permettant la filtration des gros déchets et la mise aux normes du diffuseur de pulsion d'air afin d'assurer une nitrification optimum.

47 Cours d'eau, rives et ports

- Compte 4710 / 3137.100, 4351.300 : L'analyse des prix de l'essence pour les transactions d'achats et de ventes est basée sur le prix moyen du mois de septembre avec maintien de la marge habituelle.
- Compte 4730 / 4809.000 : Prélèvement au fond de réserve selon le préavis voté.
 - *Voir explication complémentaire dans le chapitre 2.2, rubrique 48.*

Instruction publique

52 Enseignement scolaire et parascolaire

- Compte 5200 / 3522.200 : Les charges sont basées sur la répartition des charges de l'ARPEJE selon la population et le nombre d'élèves. La commune supporte 30,79% des charges.
- Comptes 3522.210, 3522.220, 3522.230, 3522.240, 3522.250 : L'augmentation des charges est directement attribuable à la hausse projetée de fréquentation à la fois au niveau du scolaire et parascolaire (extension EPK).
- Compte 5200 / 3163.300 et 4271.200 : L'Arpeje prendra en charge la location de la structure modulaire durant la période 2024.

Police

6100 Corps de police

- Compte 6100 / 3521.300 : le montant de KCHF 40 correspond à une participation à l'achat du bateau de sauvetage de la société de sauvetage du Vully. Un financement est en cours d'analyse auprès des communes riveraines du lac.

7100 Service social

71 Service social

- Compte 7100 / 3170.100 : Les réceptions et manifestations d'ordre social, telles que la sortie des aînés, les jubilés ou promotions civiques sont désormais classées sous la section 7100, alors qu'elles étaient habituellement comptabilisées de manière groupées sous la section 1500 culture.

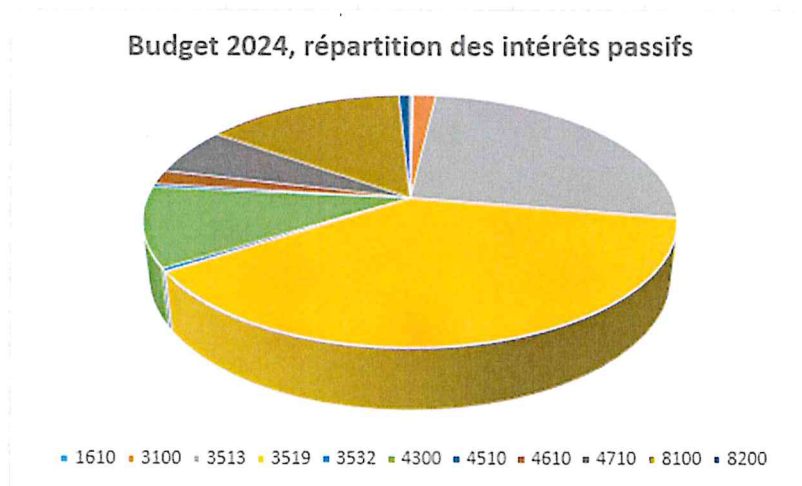
Service industriels

81 Service des eaux

- Compte 8100 / 3114.300 : L'achat de compteurs d'eau à distance s'inscrit dans notre démarche progressive visant à moderniser notre réseau.
- Compte 8100 / 3123.000 : L'augmentation des coûts est principalement attribuée à l'indexation de l'électricité représentant une hausse de 30 %, ainsi qu'à la mise en route du nouveau réservoir de Charmontel.
- Compte 8100 / 3144.100 : L'augmentation des charges est imputable à des travaux d'entretien supplémentaires, rendus nécessaires suite à l'audit du canton, ainsi qu'à la mise aux normes des bornes hydrantes.
- Compte 8100 / 3321.000 et 4813.000 : Prélèvement lié à l'amortissement du projet Charmontel.
 - *Voir explication complémentaire dans le chapitre 2.2, rubrique 33 et 48.*
- Compte 8100 / 4351.100 : Le prix du m³ d'eau sera modifié dès le 1^{er} janvier, passant de CHF 1.20 à 1.35 (HT). Le règlement de l'eau est actuellement en cours d'analyse afin de prendre en compte les nouvelles charges résultant de la construction du réservoir de Charmontel. Des adaptations seront mises en place dès le 1^{er} janvier 2025 pour assurer une gestion optimale de notre système d'approvisionnement en eau.

2.4 Détail de la répartition des intérêts passifs par section

- Nous rappelons que les intérêts passifs se répartissent proportionnellement à la valeur des immobilisations projetées au bilan au 31 décembre 2024. Les parts d'intérêts les plus importantes se concentrent principalement sur les chapitre 8100, 3519 et 3513, suite aux investissements projetés ou effectués.



- Voir explication dans le chapitre 2.2 classification par nature.

3. Synthèse

En résumé, notre budget 2024 se présente comme suit :

Total des charges	CHF	22'274'674.00
Total des revenus	<u>CHF</u>	<u>22'329500.00</u>
Excédent de produits	CHF	54'826.00

4. Conclusion :

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité vous propose donc de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Vully-les-Lacs

- vu le préavis municipal No 2023 / 09
- ouï le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.


Décide :

- D'accepter le budget tel que présenté.

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 31.10.2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



M. Verdon



La Secrétaire :



S. Baumann

Municipal délégué : M. François Haenni

Annexe : Budget de fonctionnement 2024